

## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT N° 1700-128

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné que :

- 1° lors de sa séance ordinaire tenue le 6 décembre 2022, le conseil d'arrondissement de Verdun a, par l'adoption de sa résolution n° CA22 210288, adopté le [Règlement modifiant le Règlement de zonage \(1700-128\)](#);
- 2° ce règlement a pour objet de modifier le *Règlement de zonage* (1700) afin de remplacer la définition de « résidence collective de soins et de santé » par celle de « centre d'hébergement collectif » et d'interdire le remplacement de cet usage et de l'usage de résidence supervisée par un autre usage, sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires;
- 3° à la suite de la période qui s'est tenue du 9 au 17 novembre 2022 au cours de laquelle les personnes intéressées pouvaient demander à l'arrondissement que la disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire contenue dans le second projet de règlement n° 1700-128P2 soit approuvée par les personnes habiles à voter, cette même disposition n'a fait l'objet d'aucune demande valide, si bien qu'elle n'a pas eu à être approuvée par les personnes habiles à voter;
- 4° à la suite de la décision du 17 janvier 2023 le directeur de la planification et mise en valeur du territoire du Service de l'urbanisme et de la mobilité d'approuver ce règlement, le greffier adjoint de la ville a, le lendemain, délivré un certificat de conformité attestant que ce règlement est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- 5° conformément à l'article 133 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), ce règlement est entré en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité à son égard, soit le 18 janvier 2023;
- 6° copie de ce règlement peut être consulté du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 au bureau du soussigné situé au :

Bureau du Secrétaire d'arrondissement  
4555, rue de Verdun, bureau 104  
Verdun (Québec) H4G 1M4

Donné à Verdun, le 26 janvier 2023.

*Mario Gerbeau* (original signé numériquement)

Mario GERBEAU  
Secrétaire d'arrondissement